

Créer un ordre professionnel pour l'avenir

NUMÉRO 1
JUILLET 2004

« En Bref » à l'intention des membres de l'IPIC

Chers (chères) membres,

Suite aux consultations effectuées au printemps dernier par l'OPIC et Industrie Canada, nous avons amorcé une toute nouvelle étape en la création d'un ordre pour les agents de brevets et de marques de commerce. J'espère que ce communiqué vous aidera à rester à jour concernant les développements de ce projet et vous donnera des idées sur la façon d'aider à modeler votre nouvel ordre.

*La présidente,
Carol Hitchman*

Ce numéro de « En Bref » a été préparé par l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada.

© 2004

60, rue Queen, bureau 606
Ottawa (Ontario) K1P 5Y7

Tél: (613) 234-0516

info@ipic.ca www.ipic.ca



IPIC

L'Ordre — À l'ordre du jour

« **Les nouvelles sont excitantes** », déclare avec enthousiasme madame Joan Van Zant, présidente du Comité sur le privilège et l'autoréglementation. « Nous avons pris huit ans pour développer l'ordre et maintenant, nous y sommes presque. »

D'hier à aujourd'hui

« Pour être bref, poursuit madame Van Zant, la réglementation des professions est devenue un sujet d'actualité après la signature de l'ALENA. Nous nous sommes rendu compte à travers plusieurs rapports, enquêtes et discussions que nous avons besoin de nous mettre davantage en évidence au sein de notre propre profession et face au gouvernement, aux clients et au grand public. La profession dans le domaine de la propriété intellectuelle est autonome dans d'autres pays où des régimes ont été mis sur pied pour s'assurer de rendre compte au grand public, aux clients, au gouvernement et à la profession. Ces régimes sont dotés d'un code de déontologie, de procédures disciplinaires et d'ordres professionnels réputés qui traitent de la gestion et de l'avancement de la profession dans le domaine de la propriété intellectuelle. C'est ce que nous voulons au Canada. »

« Le processus s'est vraiment accéléré en 2002 lorsque l'IPIC a présenté à l'OPIC une analyse de rentabilité pour l'autoréglementation et la création d'un ordre professionnel, ajoute monsieur Michel Gérin, directeur général de l'IPIC. Un grand nombre d'organisations au sein de l'industrie, de sociétés, de cabinets d'avocats et d'individus ont écrit au ministre de l'Industrie pour appuyer ce projet. Au printemps dernier, Industrie Canada et l'OPIC ont publié un document de travail et mené une consultation publique. Les réactions ont été pour la plupart positives, y compris celles des avocats-agents qui font déjà l'objet de réglementation par les barreaux. En se fondant sur cette consultation, l'OPIC a offert sa collaboration à l'IPIC pour élaborer une proposition visant la création d'un nouvel ordre professionnel et a suggéré que nous procédions rapidement pour profiter de la première occasion qui se présente au Parlement. Il reste plusieurs étapes à franchir sur le plan du processus de la prise de décision et du projet de loi, mais ceci constitue l'occasion la plus prometteuse dont nous ayons jamais bénéficié. »

« Tout se met en place présentement grâce aux pressions politiques intensives et à beaucoup de travail ardu effectué à notre égard par un grand nombre de "quart-arrières" au cours des années », ajoute, en terminant, madame Carol Hitchman, présidente de l'IPIC.

Le changement peut être bénéfique

« Les professionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle obtiendront enfin la reconnaissance qu'ils méritent et une organisation qui appuie et régleme leurs activités, constate monsieur Gérin. Comme n'importe lequel autre groupe de professionnels au Canada. »

L'ordre constituera une organisation distincte dont le but principal sera la protection de l'intérêt public qui sera assurée au moyen d'examen, d'éducation permanente et de discipline. Il assumera les fonctions qui sont actuellement exercées par l'OPIC. L'ordre accordera également aux agents une nouvelle voix dans le régime de réglementation par le biais de l'élection du conseil de l'ordre. Monsieur Gérin prévoit que l'ordre deviendra un outil de marketing qui permettra aux agents de conserver leur crédibilité, attirer de nouveaux clients et demeurer compétitifs à l'échelle internationale. L'adhésion sera obligatoire pour être inscrit

À votre tour

Un praticien autonome, mais une voix qui porte

Êtes-vous un praticien autonome? Un membre d'un petit cabinet? Assurez-vous de faire entendre votre opinion concernant l'ordre. Faites-nous parvenir un courriel avec vos commentaires ou joignez-vous au Comité des praticiens autonomes et des petits cabinets.

C'est maintenant l'occasion de vous faire entendre!

Avez-vous des questions à poser, des commentaires à faire ou des inquiétudes à partager à propos de l'ordre? Faites-nous en part. Le Comité sur le privilège et l'autoréglementation veut tenir compte des opinions des membres dans la rédaction du projet de loi. C'est l'occasion pour vous de modeler votre ordre, et davantage, si vous vous joignez au Comité.

SOS bénévoles

Le lancement de l'ordre constitue un énorme projet. Si on s'y mettait ensemble...

Ensuite

Au mois de septembre, vous aurez l'occasion de nous faire part de vos réactions sur chacun des éléments constitutifs de l'ordre rédigés par le Comité. Restez à l'écoute.

Nous voulons vous entendre. Vous trouverez l'historique du projet, y compris la FAQ et les règlements proposés en matière de discipline de l'ordre, dans le site Web de l'IPIC. Consultez-le. Communiquez avec nous à ordre@ipic.ca.

dans le registre. D'autre part, l'IPIC, qui bénéficie d'une adhésion volontaire et plus vaste, continuera de promouvoir la profession au moyen des mécanismes de défense des droits, de sensibilisation du public, de formation et des conférences.

« Du point de vue de l'avocat, déclare madame Hitchman, j'entrevois beaucoup de positif pour la profession dans le domaine de la propriété intellectuelle. On se concentrera davantage sur l'éducation permanente à l'intention des agents et ces derniers en tireront profit. Le droit est constamment en évolution et les changements qui surviennent dans le droit d'autres pays ont un impact sur l'exercice de celui-ci au Canada. Le niveau d'éducation et, en conséquence, la qualité des services, ne peuvent qu'accroître en présence de normes. Nous devons mettre en place un meilleur régime de réglementation si nous voulons un jour obtenir le privilège du secret professionnel pour les clients des agents canadiens de brevets et de marques de commerce. »

Le temps, c'est de l'argent

« Peu importe la taille de l'entreprise, tout le monde est préoccupé par les coûts d'exploitation, déclare monsieur Gérin. Les revenus de l'OPIC qui proviennent actuellement des examens et des agents pour la tenue du registre devraient suffire à financer l'ordre. Nous informerons nos membres de tout changement qui sera apporté à nos estimations. »

« Les clients veulent un bon rapport qualité-prix, dit madame Van Zant. Ils s'attendent à des services de qualité et une protection efficace et fiable de leurs droits en matière de propriété intellectuelle. Les logiciels spécialisés et des professionnels compétents constituent la base d'une entreprise dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il est crucial que ces éléments de base soient maintenues pour réduire le risque. Les normes constituent un facteur clé de ce maintien et fournissent une garantie contre le désastre. Ne pas investir dans les éléments de base donne lieu à des économies de bouts de chandelles. »

« *Le meilleur moyen de prédire le futur est de l'inventer.* » *Alan Kay (traduit)*

Au jour le jour

- Le Comité sur le privilège et l'autoréglementation recherche présentement les choix possibles pour les différents éléments constitutifs de l'ordre ainsi que des lois pertinentes. Il travaillera ensuite sur le contenu du projet de loi en tenant compte des consultations auprès des membres.
- Les membres seront invités en septembre prochain à transmettre leurs réactions face à chacun de ces éléments tels que l'admissibilité et la tenue du registre.
- L'OPIC travaille en ce moment sur les politiques visant les hauts fonctionnaires et les ministres. Il faudrait présenter ces politiques en octobre prochain en même temps qu'un projet de loi.

Événements marquants dans la création de l'ordre

